



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 20295

Texte de la question

M. Antoine Herth souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les problèmes rencontrés par les entreprises françaises de transport routier de marchandises face à la compétitivité d'entreprises moins chères. De plus, à moins d'un an de l'élargissement de l'Union européenne, ces entreprises sont préoccupées par l'arrivée sur nos marchés de concurrents appartenant aux pays de l'Est. Aussi il lui demande de bien vouloir lui faire savoir s'il entend procéder, comme il l'a été précédemment fait pour le secteur du fret ferroviaire et celui du pavillon et du cabotage maritime français, à un audit du transport routier de marchandise français, dressant le bilan de vingt ans de libéralisation de ce secteur et dix ans de mise en oeuvre du contrat de progrès.

Texte de la réponse

La mise en place, au 1er juillet 1998, du marché unique européen du transport routier de marchandises a eu pour effet d'accélérer la mutation du secteur du transport routier de marchandises. Les entreprises exercent désormais leur activité dans un contexte de concurrence intégrale avec leurs concurrents des autres pays de l'Union européenne. L'élargissement de l'Union européenne en mai 2004 constitue un événement historique qui les conduira à adopter de nouvelles stratégies. Dans un contexte économique difficile, l'activité du transport routier est en recul, le secteur le plus touché étant l'international. Cette évolution des trafics tient, au moins pour partie, à des conditions de concurrence défavorables. Il est essentiel, à la veille de l'élargissement, d'établir un bilan précis et complet de la situation économique et sociale du secteur du transport routier de marchandises en France qui tienne compte de la position comparée de ce secteur au sein du marché européen. Le Premier ministre a confié au député Francis Hillmeyer une mission parlementaire afin d'établir ce bilan et de proposer les mesures de nature à permettre aux transporteurs routiers français d'opérer dans des conditions de concurrence comparables à celle de leurs concurrents.

Données clés

Auteur : [M. Antoine Herth](#)

Circonscription : Bas-Rhin (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20295

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2003, page 4660

Réponse publiée le : 20 octobre 2003, page 8026